



3 MARS 2025

CSE de février Les salariés pris en otage par leurs élus!

Retour sur le droit d'alerte : l'enquête démontre qu'il est injustifié. La répartition de la charge de travail est assez uniforme malgré une utilisation géographique des ressources.





NOS CRAINTES SE CONFIRMENT... LE DROIT D'ALERTE EXERCÉ PAR LES ÉLUS IMPOSE À LA DIRECTION LA MISE EN PLACE DU CHÔMAGE PARTIEL INDIVIDUEL AU RESTE DES SALARIÉS... LE TREIZIÈME MOIS SERA ÉGALEMENT IMPACTÉ!

LES MÉTIERS CONCERNÉS

Production (CRL, PAM, AATTx, agent au sol), pôle sécurité et maintenance. La direction précise que les élus ne sont pas concernés par ce dispositif sans leur accord. Pour un mois complet, vous perdez plus de 600 euros net. Les modalités seront précisées en mars. Les élus ont suggéré à la direction d'étudier certaines demandes de rupture conventionnelle. La direction a évoqué qu'elle pourrait aussi procéder à un licenciement économique, mais que ce n'est pas son souhait. •••















syndicat représentatif de la branche ferroviaire

ÉVOLUTION SUR LES PLANNINGS

Les élus demandent à ce que les IDT soient versées en plus des EVO et de l'utilisation des véhicules de service. Cela concerne 11 personnes dans l'entreprise, dont 100 % des élus.

CHÈQUES-VACANCES

Les élus empêchent la mise en place d'un CSE de plus de 50 salariés. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, les chèques-vacances sont financés par le CSE. De ce fait, l'entreprise ne prévoit pas la commande de chèques vacances en 2025.

ÉLECTIONS PARTIELLES ETMF

Notre entreprise ne remplit pas les conditions pour des élections partielles. Les élus actuels ne veulent pas quitter leur mandat et leur statut de salariés protégés.

SITUATION ÉCONOMIQUE

L'entreprise ne gagnera probablement pas d'argent en 2025. Les chantiers dépendent fortement des décisions politiques. Les opérations de maintenance coûtent environ un million par locomotive (IH7).

EN DÉTAIL CE QUE L'UNSA DEMANDE

- **#1 Éviter** par tous les moyens possibles dans la situation actuelle de recours au chômage partiel.
- **#2 Mise en place** de sessions de formation pour limiter la durée du chômage partiel, le cas échéant, et prévenir les risques liés à l'inactivité des agents de conduite dans tous les cas.
- **#3 Reconnaissance** du travail fourni par les équipes au sol lors des OCP, jusque là exclues des primes prévues pour les conducteurs.
- #4 Enquête sur le prêt garanti par l'État souscrit il y a quelques années et en cours de remboursement.
 - **#5 Échange** transparent entre les élus / DS et la direction.

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2025

La direction annonce avoir augmenté l'ensemble des salariés en fin d'année. La situation économique de l'entreprise ne permet pas d'augmenter les salaires sans la mettre en péril.

DISPONIBILITÉS À DOMICILE

Les élus n'ont pas formulé de demande claire et n'ont pas réussi à partager les sources du Code du travail qu'ils ont évoquées dans leur question. Les élus filtrent les questions des salariés, notamment celle qui pourrait les mettre en difficulté.



L'UNSA DEMANDE UNE TRANSPARENCE TOTALE DANS LES ÉCHANGES ENTRE LES **ÉLUS / DS ET LA DIRECTION EN INCLUANT** LES SALARIÉS. LES SALARIÉS DOIVENT RECEVOIR LES OUESTIONS AVANT CHAQUE RÉUNION ET LES COMPTES RENDUS DOIVENT LEUR PARVENIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. NOUS N'AVONS RIEN À CACHER, **NOUS SOMMES AU SERVICE DES** SALARIÉS ET NON L'INVERSE!

POUR RAPPEL LE CHÔMAGE PARTIEL

- > 72 % du salaire horaire net.
- > Limité à 1 000 heures par an.
- > Perte de salaire de plus de 600 euros net pour un mois.
- > Diminution du 13^e mois.



VOTRE DÉLÉGUÉE SYNDICALE UNSA-FERROVIAIRE

Sandy BELKACEM

s.belkacem@esitract.fr 06 45 65 53 63













